

22.06.2007 - 10:00 Uhr

Interpharma - Médecines alternatives et assurance complémentaire

Bâle (ots) -

Les médecines alternatives ou complémentaires, en Suisse, sont couramment utilisées. Cependant, de l'avis des électeurs suisses, elles doivent être intégrées dans les assurances complémentaires. Telle est l'opinion de 64 pour-cent des électeurs suisses, recueillie lors du sondage " Moniteur de la santé 2007 "; seuls 24 pour-cent des sondés sont en faveur d'une couverture par l'assurance de base. L'état actuel des opinions sur la médecine complémentaire n'est que l'un des thèmes sur lesquels l'institut de recherche gfs.bern a enquêté pour la onzième fois, depuis 1997, auprès des Suisses de toutes les régions du pays. La tendance qui se consolide va vers plus de marché dans le secteur de la santé. La majorité des personnes interrogées revendique des prestations, dans le secteur de la santé, d'une qualité et d'une quantité supérieures à la moyenne. Les coupes et limitations ne sont pas du goût de la majorité.

Les médecines complémentaires font partie du système suisse de la santé: plus de 80 pour-cent les considèrent comme utiles et importantes. Plus de 60 pour-cent des électeurs pensent toutefois qu'elles doivent être intégrées dans une assurance complémentaire. Ceci est valable aussi bien pour les médecines complémentaires prescrites par un médecin (64%) que pour les médecines complémentaires non soumises à prescription (62%). Dix-sept pour-cent des personnes interrogées sont même d'avis que ces dernières ne devraient pas faire partie du catalogue de prestations. Au cours de ces six dernières années, on a assisté à un changement d'attitude lors des discussions concernant les coûts de la santé. Si, en 2001, 52 pour-cent des Suisses pensaient que les médecines complémentaires devaient faire partie des prestations de l'assurance de base, seuls 24 pour-cent sont encore de cet avis. Leur taux d'adeptes a donc diminué de plus de moitié.

Cette attitude est reflétée par l'initiative "Oui aux médecines complémentaires". Si l'on tient compte uniquement des électeurs qui déclarent d'emblée vouloir certainement aller voter, le modèle serait accepté par 56 pour-cent des électeurs. Mais la résolution à vouloir voter n'est aussi élevée que parce que, actuellement, l'intention de vote définie est extrêmement faible (18 pour-cent). Si l'on tient compte de tous les électeurs, la résolution à aller voter diminue à 41 pour-cent. La crainte d'une élévation continue des primes de caisses-maladies, la couverture par l'assurance-maladie complémentaire et l'opinion selon laquelle les médecines complémentaires doivent être facultatives jouent un rôle prépondérant.

Les tendances sont pour un renforcement du marché

Dans sa onzième année suivant son introduction, la LAMal, actuellement, est à nouveau jugée comme étant très positive ou, du moins, plutôt positive (56%). Les valeurs de base de notre système de santé - la qualité et la liberté de choix - occupent une position toujours aussi élevée sur la liste des priorités des électeurs suisses. Le mouvement en faveur d'une commercialisation croissante s'est par ailleurs renforcé. Cette déclaration fait écho au désir d'une responsabilité modérément accrue de l'Etat.

Aucune coupe dans le catalogue de prestations de l'assurance de base

Les revendications en faveur d'une commercialisation accrue ne sont pas couplées au souhait visant une plus grande responsabilité

individuelle. Aujourd'hui, pour la majorité des électeurs, le catalogue de prestations est conçu de manière adéquate. Le cas échéant, il conviendrait de l'étendre, et non de le réduire. Seuls 35 pour-cent (2006: 53%) des électeurs sont en faveur d'une limitation des prestations médicales nécessaires.

Aucune chance de voir réduire significativement la liberté de choix

Des coupes drastiques dans la liberté de choix rencontrent toujours une forte opposition de la part des électeurs, même si elles permettraient de réduire les coûts. C'est valable pour le choix de l'hôpital ou du médecin (56%, resp. 63%) et encore plus pour une limitation de l'accès aux nouvelles thérapies et médicaments, où le refus catégorique est de 66 pour-cent par rapport à 2006 (65%), ce chiffre restant pratiquement stable.

La base de données

Le "Moniteur de la santé 2007" se base sur une enquête menée, auprès de 1228 électeurs, par des entretiens personnels en allemand, en français et en italien d'une durée d'env. 50 minutes en moyenne. Pour l'analyse des tendances, on dispose désormais des données cumulées de 12 188 entretiens depuis 1997.

Contact:

Thomas B. Cueni
secrétaire général Interpharma
Tél.: +41/61/264'34'00
Mobile: +41/79/322'58'17
E-Mail: info@interpharma.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100536952> abgerufen werden.